

Etat des lieux de l'accueil de l'enfance dans le canton de Vaud Premières conclusions

1 Lancement d'un état des lieux romand de l'accueil de l'enfance

PRo enfance a organisé une rencontre à Lausanne le 11 octobre 2016. Une trentaine de personnes, représentant l'accueil collectif pré et parascolaire et l'accueil familial de jour, se sont réunies. L'objectif était de définir les principaux atouts, enjeux et obstacles du canton de ces trois domaines d'activité.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un état des lieux suisse romand de l'accueil de l'enfance, qui se déroule sur la période 2016-2019. Il devra contribuer à valoriser les compétences existantes et à renforcer le réseau. Il vise par ailleurs à soutenir une politique publique de l'accueil de l'enfance sur le plan local et national.

Une rencontre similaire se déroule dans chaque canton romand. Cette première étape permettra au Conseil stratégique de PRo Enfance d'échanger sur les conclusions en novembre 2016 et de préciser la suite des démarches à mener.

La Ville de Lausanne et Barbara de Kerchove, présidente de la Chambre consultative de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE), sont ici vivement remerciées pour leur soutien à cet événement.

2 Contexte Vaudois

Le canton de Vaud est ambitieux et précurseur en matière de politique publique de l'accueil de l'enfance. L'organisation du secteur repose sur la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), un cadre de référence, des référentiels, des directives et des normes. Des ressources financières et humaines sont à disposition et il existe, par ailleurs, des possibilités d'appuis pédagogiques. La volonté qualitative est maintenue depuis 2006 et des démarches sont entreprises pour optimiser l'accès à l'offre.

Le financement de l'accueil de l'enfance est également régi par la LAJE. Un fonds, géré par la [Fondation de l'accueil de jour des enfants \(FAJE\)](#), est alimenté par l'Etat, les communes et les employeurs. Ce fonds contribue au subventionnement des trois modalités d'accueil de l'enfance, par l'intermédiaire des 29 réseaux régionaux de l'accueil de jour du canton. En moyenne, les parents paient 40% de la facture, les communes 40%, les employeurs 5% et l'Etat 5%.

La satisfaction principale porte sur la qualité des prestations - dont les encadrements et l'environnement pour les enfants -, ainsi que sur le professionnalisme du personnel accueillant. Comparativement à d'autres cantons, les exigences qui tendent vers la qualité sont élevées (composition des équipes, formations, infrastructures, mesures d'hygiène, prorata d'enfants, matériel pédagogique, jeux, etc.).

L'articulation entre les communes et le canton est aussi bien une force qu'une faiblesse. La base légale offrant des marges de manœuvre, les communes se sont organisées en réseaux dont la taille et le fonctionnement diffèrent considérablement. Cette situation conduit à des disparités au niveau de la qualité de l'accueil et de l'accès à l'offre. Davantage de concertations entre les communes et les réseaux seraient bénéfiques. De même, la coordination décisionnelle entre le canton et la confédération fait défaut.

D'autres enjeux ont été évoqués par les participants, tels que les nouveaux besoins des familles et l'évolution sociétale (typologie des familles, migration, situations de handicap, horaires de travail atypiques) ; la clarification des missions pour les trois formes d'accueil ; la pénurie du personnel, en particulier les éducateurs/trices de l'enfance ES (Ecole Supérieure); la nécessité de parvenir à une meilleure légitimité du champ ; la consolidation du partenariat privé/public. De plus, la révision de la LAJE étant en cours de discussion, un certain nombre de questionnements restent ouverts.

3 Enjeux, bonnes pratiques et actions possibles

Quels sont les atouts, les obstacles ou les opportunités d'action proposées par les participants concernant les missions, les formations, les systèmes de financement et les contextes de travail ?

Missions

Atouts

- Le taux de couverture des places d'accueil est relativement bon.
- De plus en plus fréquemment, il est admis que l'accueil de l'enfance contribue à la coéducation avec les parents et à l'égalité des chances. En outre, l'intégration de tous favorise la cohésion sociale.
- L'organisation de l'accueil de l'enfance offre des portes d'entrée pour les enfants migrants. Ceux qui parviennent à être accueillis sont ainsi reconnus. Les possibilités de soutiens pédagogiques et de formations sont aussi un atout pour l'interculturalité.
- Le canton de Vaud, comme peut-être celui de Genève, a déjà une longue expérience de soutien à l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques dans les lieux d'accueil ordinaire de l'enfance. Si tous les enfants aux besoins spécifiques n'y sont pas encore accueillis, l'Etat octroie des moyens en ce sens.

Obstacles

- Il manque une volonté politique suffisante pour développer un accueil de qualité. L'idée que c'est aux mamans de s'occuper des enfants est encore ancrée dans les mentalités.
- La tendance est à la diminution des normes de qualité au profit du développement quantitatif. Par ailleurs, le contexte actuel désavantage la diversité de l'offre et certains grands réseaux se déshumanisent. L'unification recherchée pourrait conduire à la disparition de petites structures regroupant une diversité d'âges (modèle vertical) qui a pour avantage, entre autres, de développer la responsabilité des plus âgés envers les plus jeunes.
- Les besoins des enfants et des familles ne sont pas suffisamment pris en considération. L'accès à l'accueil est souvent un leurre, celui-ci devant prioritairement concilier vie professionnelle et vie privée. Les processus de mise en œuvre d'un accueil personnalisé sont longs. Il existe un décalage quant au rôle porté par les accueillantes familiales ; le politique souhaite se passer de cette offre, contrairement aux parents. Il manque une vision pour développer des modèles alternatifs, en complément des trois modalités usuelles d'accueil.
- Les besoins urgents de places pour le parascolaire conduisent à ouvrir des structures sans consultation des professionnels de terrain. Le manque de coopération entre les professionnels, l'école, le politique et les planificateurs favorise les écarts entre l'offre et la demande.
- La répartition des places entre les communes est inéquitable, voire inefficace. Il est difficile de planifier des stratégies coordonnées entre les réseaux. Si les réseaux sont un atout, il existe de grandes disparités entre eux. Tous les réseaux ne sont pas autant précurseurs que celui de Lausanne, en particulier pour le parascolaire.
- Malgré la méconnaissance et les préjugés du politique et du grand public à l'égard du champ d'action, les professionnels ne vont pas suffisamment à leur rencontre.

Enjeux

- Les disparités de l'offre entre les régions concernant la qualité, l'accessibilité et les tranches d'âge.
- L'anticipation des nouveaux besoins des familles et de l'évolution sociétale (typologie des familles, migration, situations de handicap, horaires de travail atypiques). Les structures collectives ne sont pas suffisamment performantes pour répondre à l'inclusion des enfants en situation spécifique.
- Les emplacements de structures parascolaires doivent être pensés en fonction de l'intérêt de l'enfant et de la cohérence de sa journée. Ils ne sont pas toujours situés aux bons endroits (les écoles vaudoises n'ayant pas été conçues avec des cantines).
- Il faut à la fois augmenter le taux de couverture des places d'accueil et redéfinir la qualité de l'offre en fonction des réalités de terrain, en préservant l'accueil personnalisé.
- Le développement de structures plus souples et de modèles alternatifs, en complément à l'offre traditionnelle. Eviter un système ne proposant que de grandes structures d'accueil, voire un modèle unique, au détriment de la diversité de l'offre et des besoins des enfants et de leurs familles. Pour le préscolaire, des alternatives sont à développer pour les familles monoparentales ou les parents divorcés.

- L'universalité de la prestation - sans obligation - dans un but d'égalité des chances (une famille, un enfant, une solution d'accueil). Il s'agit notamment de considérer l'accueil de l'enfance dans le sens d'une politique sociale et éducative et non comme une politique d'aide sociale. L'offre doit être ouverte à tous, sans conditions de ressources. En d'autres termes, il s'agit d'instituer une LAJE démocratique et sociale.
- La reconnaissance de la dimension intégrative de toutes les familles à des fins de cohésion sociale. Les familles en situation précaire accèdent difficilement à l'offre (effet Mathieu) alors qu'il faudrait redonner confiance aux enfants en difficulté et leur éviter une stigmatisation. Les familles migrantes ont de grandes difficultés pour accéder à l'offre.
- L'information destinée aux nouveaux arrivants : Une meilleure communication doit s'inscrire dans une perspective d'inclusion.
- Des interrogations subsistent sur les conséquences de la LAJE 2 sur l'accueil familial de jour, puisqu'il est prévu de développer l'accueil parascolaire pour les 4 à 12 ans. Est-ce que le développement de l'accueil en structures collectives évoluera au détriment de l'accueil en milieu familial ?
- L'accès au langage. Il reste un immense travail pour concilier deux tendances : attribution du domaine au milieu scolaire et volonté d'améliorer les conditions d'entrée à l'école. Une articulation entre les domaines de la formation et de l'éducation est à mettre en place en termes d'objectifs et d'enjeux.
- La création d'une journée cohérente pour l'enfant, sans segmentations. Cet enjeu dépasse les transitions entre l'école et le parascolaire.
- Une réflexion transversale sur la qualité. Que signifie la qualité ? Comment la définir ? Qu'est-ce qui fait sens ? La réflexion ne doit pas se limiter à la politique familiale et économique, des questionnements sur la politique éducative et sociale doivent aussi être introduits.
- La prise en considération des réalités locales dans une perspective globale de l'accueil de l'enfance.

Actions possibles

- Questionner les critères d'accès à l'offre d'accueil et les normes de qualité.
- Améliorer la collaboration et la coordination entre les réseaux d'accueil, voire évaluer à terme la pertinence d'un réseau vaudois pour tendre à une uniformité de l'offre d'accueil entre les régions, tout en incluant les spécificités locales et en maintenant la diversité.
- Réfléchir aux risques d'incompatibilité entre l'offre et la demande des familles.
- Améliorer la clarté des strates décisionnelles (politique, stratégique, opérationnel, technique).
- Impliquer les professionnels de l'accueil de l'enfance. Cerner les raisons permettant de comprendre la diminution de la mobilisation.
- Redéfinir le rôle des coordinatrices Accueil familial de jour (AFJ). Celles-ci n'ont pas le même rôle dans toutes les régions. Les formations obligatoires ne permettent pas de définir leur rôle et de garantir une équité entre les régions.
- Se poser la question de la pertinence de l'école en horaire continu sans perdre la perspective d'une journée cohérente pour l'enfant.
- Se référer à l'étude « L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : où et comment investir ? », menée par Giuliano Bonoli et Cyrielle Champion, afin d'améliorer l'inclusion des nouveaux arrivants : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/rech-150416-access-enfant-migrant-

Formations

Atouts

- Les formations d'éducateur/trice de l'accueil de l'enfance ES et d'assistant-e socio-éducatif (ASE) sont bien implantées.
- La cohabitation de diverses filières de formation permet d'avoir du personnel formé et de répondre tant à la diversité qu'à la complexité des situations familiales, sous réserve que les normes en vigueur demeurent.

Obstacles

- Il existe une pénurie de personnel, en particulier des éducateurs et des éducatrices ES. Le manque de personnel qualifié se répercute sur la qualité de l'offre et les conditions de travail.
- La formation semble peu adaptée pour le parascolaire.
- Est-ce que l'âge d'entrée en apprentissage et le dispositif de formation doivent être gérés au niveau national ? Dans le canton de Vaud, il existe par exemple un arrangement implicite pour que l'âge d'apprentissage ne débute qu'exceptionnellement à 16 ans, la pratique étant plutôt d'engager des apprentis dès leur 18^{ème} année.

Enjeux

- Le maintien et le développement de la formation. Le niveau actuel de formation doit être maintenu, voire amélioré, et être exigé.
- L'adaptation de la formation pour accueillir la diversité des familles et répondre aux mutations de notre société.
- La formation du personnel pour appliquer le cadre de référence, en particulier pour le parascolaire.
- La recherche pour anticiper l'avenir. A cet effet, des moyens doivent être accordés.
- L'accès à la formation continue, dont les modules offerts aux accueillantes familiales. La formation continue favorise la qualité des prestations et la durabilité/pérennité dans les métiers de l'accueil de l'enfance.

Actions possibles

- Se poser la question des besoins nécessaires quant à la formation du personnel afin de répondre à l'évolution sociétale – en fonction des spécificités propres aux trois modalités d'accueil.
- Communiquer sur les métiers du secteur de l'AFJ, et les rendre visibles, afin de légitimer la formation continue des accueillantes familiales.

Systèmes de financement

Atouts

- Le système vaudois de l'accueil de l'enfance est fondé sur le partenariat dans sa conception, son financement et sa gestion. Une loi incitative, instituant la mise sur pied d'une fondation sur le modèle du partenariat public/privé, soutenant la création de nouvelles places et la mise en réseau des communes et de divers partenaires, représente un modèle à la fois novateur et efficace puisque plus de 10'000 places d'accueil ont été créées en moins de 10 ans.
- Le subventionnement de l'accueil familial de jour vient d'augmenter. Cette décision contribue à la reconnaissance du domaine. Elle offre de nouvelles perspectives aux structures de coordination. Une cohérence cantonale a été introduite grâce aux occasions de rencontre des coordinatrices. Ces rencontres sont un gage de qualité de l'accueil de l'enfance.

Obstacles

- En raison des forces en présence, les moyens financiers sont investis dans une perspective socio-économique (faciliter la conciliation vie familiale – vie professionnelle) et non dans une perspective socio-éducative. Le développement quantitatif prime sur le développement qualitatif. Les moyens de développement de l'offre pour répondre aux mutations de la société font défaut.
- La perception du politique quant aux besoins des enfants. Pour certains participants, l'accueil de l'enfance est à aborder en tant que responsabilité publique et non privée. Dans ce sens, les moyens octroyés par d'autres pays riches sont à considérer. Pour d'autres participants, un arbitrage entre l'ensemble des politiques publiques est nécessaire et une question se pose : n'y aurait-il pas des exigences de sur-qualité ?
- Le modèle de tarification, relevant de la responsabilité des communes et donc des réseaux, mène à une contribution toujours plus élevée des parents, ce qui pose un problème d'accès à l'offre d'accueil. A titre d'exemple, des réseaux d'accueil ont plafonné leur grille tarifaire alors que, inversement, des familles à bas revenu doivent renoncer à une place d'accueil.
- Les structures privées ne bénéficient pas de subventionnement. De ce fait, si une place dans une structure subventionnée se libère, les familles renoncent à l'offre privée.
- La volonté politique des communes et du canton est de diminuer les coûts.

Enjeux

- La maîtrise de l'augmentation des coûts, tout en maintenant la qualité. Pour certains, la question se pose de savoir s'il faut maintenir ou freiner la qualité. Pour d'autres, la qualité est un investissement.
- Harmonisation des investissements entre les échelons communaux, cantonaux et fédéraux.
- La LAJE 2, en tant qu'outil financier très important pour le développement de l'accueil, entraîne une baisse prévisible de la qualité.
- Un coût plus raisonnable pour les familles. Un seul réseau ou une harmonisation des politiques tarifaires pourrait réduire l'iniquité des 29 politiques tarifaires existantes.
- Les disparités de qualité et d'accessibilité de l'offre d'accueil entre les différents réseaux.

Actions possibles

- Soutenir un effort de lisibilité et de transparence en matière de politique tarifaire dans les réseaux (notamment via la définition d'un même revenu déterminant), afin d'assurer une cohérence du financement et de l'accès à l'offre.

Contextes de travail

Atouts

- Les trois modalités d'accueil de l'enfance sont reconnues et régies par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Celle-ci est incitative et n'est pas contraignante. Elle offre un cadre général, concrétisé par des normes cantonales (fixées par l'OAJE) qui régissent chaque type d'accueil tout en laissant une certaine marge de manœuvre sur le terrain.
- La professionnalisation du domaine participe à la qualité des prestations et offre un contexte de travail favorable aux directrices du pré et parascolaire. La professionnalisation est rendue possible grâce aux normes, à l'appui de l'[Office cantonal de l'accueil de jour \(OAJE\)](#) ou des organismes pédagogiques tels que [Partenaire Enfance et Pédagogie \(PEP\)](#) et le [Centre de ressources en éducation de l'enfance \(CREDE\)](#). Les normes ont du sens même s'il existe des aspects plus contraignants que d'autres.
- Il existe une culture commune et une certaine adhésion du monde politique pour reconnaître le rôle éducatif de l'accueil de l'enfance, ne limitant pas l'offre à un seul mode de garde. De plus, un langage commun relie les acteurs du domaine (par exemple, le terme de nurserie est compréhensible par tout le monde).
- Il existe une volonté politique forte en matière d'accueil de l'enfance qui est relayée par les professionnels de l'accueil et de la formation ainsi que par la plupart des communes ; les milieux éducatifs et associatifs s'y ajoutent, formant des éléments moteurs.
- L'organisation du dispositif en réseaux est intéressante. Elle permet d'avoir un point commun et des espaces de liberté.
- Le tissu associatif est intéressant. Il permet des échanges entre les acteurs, des soutiens pédagogiques, une formation de base de qualité. Une politique publique de l'accueil de l'enfance ayant été mise en place, le bénévolat pour l'organisation de l'accueil est en voie de disparition, ce qui est à saluer.
- La souplesse des conditions d'accueil permet d'adapter l'offre en fonction des expériences de terrain et des réalités régionales ou locales. Cette souplesse participe aussi à la diversité de l'offre au sein des différents types d'accueil.
- Une réflexion globale est menée concernant le suivi et la cohérence de l'encadrement dans les structures et selon les âges pour l'accueil collectif. Ainsi, la prise en charge des enfants au niveau du parascolaire suppose certaines normes qui obligent les structures à compter sur du personnel formé soutenu par des auxiliaires, ce est gage de qualité.

Obstacles

- Les professionnels de l'accueil de l'enfance ne se sentent pas reconnus. Fantasme ou réalité ? Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des représentations du métier encore très simplistes dans le grand public. Une soirée d'information sur l'accueil de jour, organisée à Prilly, a été très appréciée par les participants.
- Les résistances de certains politiques qui estiment encore que la place des femmes est à la maison.

- D'une part, l'accueil de l'enfance est confronté à une pénurie de personnel, en particulier d'éducateurs et d'éducatrices ES ; d'autre part, les réorientations de carrière sont fréquentes. Cette situation pose des problèmes au niveau de la gestion du personnel, en particulier pour les grandes structures. Il est difficile, par exemple, de maintenir un équilibre au sein des équipes avec un nombre insuffisant de personnel qualifié. La qualité de l'accueil s'en fait évidemment ressentir.
- Les structures privées s'appuient essentiellement sur des assistantes ou des assistants socio-éducatifs (ASE) pour des raisons budgétaires. Afin de répondre au cadre de qualité remis par l'OAJE, il faudrait que l'offre privée puisse aussi bénéficier des subventions. Pour d'autres, il est déjà possible de bénéficier de subventions en rejoignant le réseau. On parle alors de structures privées subventionnées.
- Les prestations du [Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation \(SESAF\)](#) sont difficiles d'accès.

Enjeux

- La durabilité/pérennité du personnel engagé dans les métiers de l'accueil de l'enfance. Celle-ci influe sur la gestion des équipes et la qualité des prestations. Afin de réduire le taux élevé de démissions, les contextes de travail sont à améliorer (par exemple en appuyant la formation continue ou en évaluant les conditions générales de l'exercice professionnel).
- La pénurie du personnel.
- La volonté de recourir à une main d'œuvre « féminine » en réponse à la votation du 9 février, qui introduit des quotas sur l'immigration. Cette intention est à dénoncer : ce n'est pas exclusivement aux femmes et aux personnes âgées de répondre aux besoins de personnel dans les métiers de l'accueil de l'enfance ; d'autant plus que l'âge de la retraite des femmes a augmenté.
- Le management des équipes et la formation des directions dans ce domaine.
- Le fonctionnement des équipes qui devrait à l'avenir être davantage pluridisciplinaire ou multidisciplinaire.
- Les nouvelles normes à venir pour le parascolaire, puisque celles-ci seront dorénavant fixées par les communes et non plus par l'OAJE.
- La mise en place d'une convention collective de travail : quelles propositions seront faites ?

Actions possibles

- Evaluer les conditions générales de l'exercice professionnel.
- S'interroger sur la composition des équipes et des niveaux de formation requis. Inclure dans la réflexion la complémentarité des équipes pluri et multidisciplinaires.
- Développer une vision sur le management des structures et des équipes.
- Améliorer l'accès à la formation continue.
- Faciliter l'accès aux prestations du SESA.F.
- Inclure dans les discussions l'offre privée.
- Faire entendre la voix des différents partenaires pour l'élaboration des normes parascolaires.

4 Que peut porter PPro Enfance sur le plan romand et national ?

- Agir sur les représentations du politique et du grand public qui ont un rôle décisionnel important, qui ne connaissent que partiellement les enjeux du champ. Les missions de l'accueil de l'enfance devant être introduites dans la LAJE 2, la volonté de soutenir une politique publique de l'accueil de l'enfance est davantage ancrée, par rapport à d'autres cantons. Néanmoins, la volonté politique est peu cohérente du fait de l'absence de pilotage du dispositif. Mettre en consultation en permanence les communes (pour cela, faire connaître les réalités du terrain).
- Inclure dans les argumentaires les disparités régionales et cantonales quant à l'accessibilité, les tranches d'âge, la qualité et les limites des différentes politiques tarifaires. Cette situation engendre une perte de cohésion sociale.
- Contribuer à un changement de paradigme afin d'assurer une place d'accueil pour tous. Pour cela, il est important que le politique reconnaisse les missions du champ d'action. Une telle perspective est à inscrire dans le cadre d'une politique familiale, éducative, sociale et économique.
- Renforcer la légitimité de l'accueil de l'enfance au même titre que celle de l'école, auprès des milieux économiques et de la formation. L'école relevait antérieurement du domaine privé. Sa responsabilité dépend désormais de l'Etat et elle est accessible à tous. Plus l'accès à l'accueil de l'enfance est facilité, plus l'égalité des chances devient une réalité. Etre néanmoins attentif au fait

que l'organisation de l'école reste assez rigide (son organisation serait aussi à revoir) et que l'accueil de l'enfance ne peut pas remédier aux problèmes de la formation obligatoire. Il faut que l'accueil de l'enfance et sa mise en œuvre deviennent une mission/tâche de l'Etat, mais que les organisations gardent une marge de manœuvre.

- Etre attentif aux enjeux du parascolaire. Cela implique d'assurer une formation professionnelle adéquate en clarifiant les missions de cette forme d'accueil. Une telle clarification contribuera aussi à construire les équipes au sein des structures. Faut-il diminuer le niveau de formation en fonction de l'augmentation de l'âge ou médiatiser le champ auprès des professionnels de l'accueil et du secteur de la formation professionnelle ? Si les exigences de formation diminuent, il sera plus difficile pour le parascolaire de trouver une légitimité et les outils pour la médiatisation du secteur. L'évolution du parascolaire dans le canton de Vaud va rapidement s'accélérer, un cadre de référence devant être prochainement défini par les communes. Il est urgent de sensibiliser les communes et les politiques.
- Mettre en lien la formation du personnel du parascolaire avec la politique de la formation : la journée de l'enfant en âge scolaire est à penser dans son ensemble. Pour éviter les dérives, les risques de vision jacobiniste sont à maîtriser. En complément, le domaine du parascolaire est invité à s'impliquer sur le terrain de la formation professionnelle, dès lors que ce sont les employeurs qui définissent les besoins de formation. La situation actuelle implique de créer un dialogue entre les professionnels du parascolaire et les écoles professionnelles. A noter qu'il n'y a que peu d'étudiant-e-s provenant du parascolaire qui s'inscrivent à l'Ecole supérieure d'éducation de l'enfance (ESEDE).
- Inclure dans les enjeux la formation initiale et continue des accueillantes familiales ainsi que la formation et le rôle des coordinatrices de l'AFJ.
- Valoriser le modèle du canton de Vaud. Celui-ci est propice pour le développement de la quantité et de la qualité de l'offre grâce au partenariat public/privé.
- Se poser la question des collaborations possibles avec les employeurs. Leur rôle ne doit pas se limiter au financement de l'accueil de l'enfance. Le tissu économique est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens des multinationales pour offrir une place d'accueil à tous. Des modèles alternatifs sont à construire communément. Il s'agit par exemple de repenser l'organisation du travail afin de parvenir à un meilleur équilibre entre vie privée et monde du travail. Le travail à domicile pourrait par exemple être facilité et le congé parental encouragé. Dans les pays nordiques, le personnel est engagé à proximité du domicile ; il n'y a pas de nurseries, le congé parental étant plus rentable économiquement.
- Assurer dans toutes les discussions une approche transversale des enjeux.
- Parvenir à un consensus en mettant en œuvre un processus de concertation des différents milieux concernés. Une telle démarche a permis au canton de Vaud de mettre en place un cadre de référence pour l'accueil de la petite enfance et l'accueil familial de jour. La rencontre organisée par PRo Enfance dans le canton de Vaud, en collaboration avec la Chambre consultative de la FAJE, permet de redynamiser les espaces de concertation. Il apparaît aussi pertinent que PRo Enfance organise des rencontres qui dépassent le cadre cantonal.